

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

SUJET :

Les dispositifs existants pour les projets de revalorisation d'un quartier

LES INTERVENANTS

- **Hervé SCHMITT**, Directeur Adjoint de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA)
- **Rafaëlla FOURNIER**, Responsable du programme transversal « Stratégie de densification urbaine » au département Ville durable du CEREMA Ile-de-France
- **Olivier BAJARD**, Directeur régional d'Action Logement, et Angélique CHAIDRON, Directrice régionale adjointe d'Action Logement

POINT PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS

Marion VERGEYLEN, Directrice générale de l'AMIF a introduit l'atelier. Elle a présenté les intervenants et les a remerciés de leur présence. Elle a ensuite rappelé le contexte dans lequel s'inscrit cet atelier :

- Cet atelier fait partie d'un cycle d'ateliers « début de mandat » qui a lieu du 8 septembre jusqu'au 1^{er} octobre. Il s'agit du 2^{ème} cycle d'ateliers « début de mandat » qui s'inscrit dans la continuité du 1^{er} cycle qui s'est tenu début juillet, après les élections municipales et intercommunales.
- L'objectif de ces ateliers est d'accompagner les communes dans cette période de nouveau mandat, et après avoir été à leurs côtés pendant la crise sanitaire. 8 ateliers sont organisés ce mois, sur des sujets divers : la réglementation numérique, les démarches participatives, le rôle des polices municipales ou encore le fonctionnement du système de transports.
- Cet accompagnement inédit est destiné à la fois aux nouveaux élus, mais également aux élus qui renouvellent leur mandat et souhaitent bénéficier d'éléments d'information actualisés.

Les projets de revalorisation des quartiers sont souvent des projets proposés dans des programmes municipaux et discutés pendant la campagne. Alors que vient le moment de la mise en place du projet, il est nécessaire pour les élus de bien connaître les dispositifs existants pour être accompagnés au mieux dans ces projets longs et ambitieux.

Parce qu'il s'agit de projets transversaux qui doivent prendre en compte diverses facettes de l'action publique (le logement, l'aménagement de l'espace public, les commerces, la

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

mobilité, etc), nous vous proposons trois intervenants différents pour proposer une large palette d'outils aux nouveaux élus qui se lancent dans un tel projet.

Hervé SCHMITT, Directeur Adjoint de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA)

- Les enjeux en Ile-de-France

Avant d'entrer dans le détail des dispositifs, Hervé SCHMITT a rappelé quelques **enjeux** d'Ile-de-France sur les logements, le transport et l'aménagement. La région est encadrée par des **documents de planification** notamment le SDRIF : schéma directeur de la région IDF depuis 2013. Dans les autres régions, ils sont seulement en cours d'élaboration et s'appellent SRADDET.

Il y a aussi un fait du **Grand Paris**, qui n'existe pas non plus dans d'autres territoires : cette loi du Grand Paris fixe un objectif de production de logement. C'est la seule région où il y a un objectif ainsi fixé par la loi. L'enjeu est de répartir cet effort sur l'ensemble du territoire pour éviter les trajets domicile travail néfastes à l'environnement et créer des quartiers mixtes de manière à satisfaire les besoins des habitants, notamment pour les quartiers de gare du Grand Paris Express.

Un dernier enjeu, qui existe aussi dans les autres régions, est de garder une vigilance sur **l'artificialisation des sols** et la consommation excessive d'espaces agricoles ou forestiers. L'Ile-de-France est plutôt une bonne élève là-dessus comparée à l'augmentation de la population et la concentration de l'emploi, d'autres régions sont beaucoup moins économes en sol. Il faut le rester mais tout en conciliant les enjeux de construction de logement, en travaillant sur les friches, sur le recyclage des anciennes zones d'activités, etc.

- Les documents de planification en Ile-de-France

Le **schéma directeur de l'Ile-de-France** présenté (cf. support) date de 2013, il a pour objectif de définir des grands principes et de proposer une destination générale des grandes parties du territoire : à l'urbanisation, à des secteurs d'activité particuliers, etc. Un bilan a été fait sur ce document et une révision est envisagée par Mme Valérie Péresse, présidente de la Région IDF. Il est fait pour durer jusqu'à 2030, puisque l'aménagement est une question sur le temps long, mais il y a eu beaucoup d'évolutions ces derniers temps.

La présentation montre également les territoires qui bénéficient d'un **schéma de cohérence territoriale** (SCOT). Le SCOT descend plus bas dans la précision de la planification. 9 SCOT ont été approuvés ou sont en révision, 9 SCOT sont en cours d'élaboration.

Le dernier document est le **PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal**, qui est un outil important pour nous parce qu'il définit l'aménagement et la constructibilité à une échelle plus fine. Selon la DRIEA, c'est l'échelle intercommunale qui est la plus efficace. Le mouvement vers l'intercommunal est timide mais se précise. Il y a déjà 19 collectivités qui ont repris la compétence en matière de PLUI. Il y a 8 PLUI approuvés et 6 en cours d'élaboration. La DRIEA souhaiterait que ça se développe davantage pour donner plus de cohérence à l'aménagement du territoire.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

- *Les outils d'aménagement*

Le contrat de développement du territoire (CDT) est un outil relativement ancien tout comme le Contrat d'Intérêt National (CIN). Un CDT est assez vaste, c'est un projet d'aménagement à l'échelle d'un territoire. Il y en a 14 qui ont été signés et ils s'inscrivent dans la durée.

Les CIN sont des contrats un peu plus précis, ils définissent des intentions avant de passer en phase opérationnelle. Ils définissent des outils, des procédures, une gouvernance et peuvent mettre en phase opérationnelle des CDT. Il y en a également 14 signés.

Ces deux documents peuvent être indépendants ou dépendants. Mais pour ces deux documents, on ne peut plus en signer aujourd'hui. La DRIEA est en train d'en faire un point d'avancement après quelques années.

Pour remplacer la possibilité de signer ces contrats, la loi a prévu les projets partenariaux d'aménagement (PPA) : c'est un outil encore plus concret qui donne encore plus de précisions : il donne une méthodologie, des engagements financiers, un calendrier, etc. Il doit être signé entre l'Etat et l'EPT ou l'EPCI à l'initiative des opérations et il peut ensuite être élargi à d'autres collectivités et même à des acteurs publics ou privés qui ont un intérêt à l'aménagement du territoire : par exemple un EPA même sur un autre territoire que ses statuts. Cela peut aller encore plus loin avec une grande opération d'urbanisme qui donne la possibilité de donner des autorisations d'urbanisme au niveau de l'EPCI. C'est encore plus précis que les CDT CIN. On peut définir un PPA sur un territoire où il y a un CDT ou CIN, mais ce n'est pas une superposition obligatoire à avoir. On peut faire des avenants à un PPA quand la réflexion s'affine.

Aujourd'hui deux PPA ont été signés : Grand Orly et Sevran, et d'autres sont en phase d'émergence.

Pour les centres-villes et cœurs de bourg, il y a deux programmes :

- Action Cœur de Ville : les villes ont déjà été désignées
- Petites Villes de demain : la détermination des villes pressenties est en cours.

Pour les déterminer, on s'appuie sur les ORT opérations de revitalisation du territoire qui spécifient des interventions en matière d'habitat ou en matière de développement durable.

Dans un premier temps, les conventions cadres Action Cœur de Ville ont été signées, et des avenants sont en cours pour préciser les modalités d'action et de mise en œuvre.

Les conventions d'ORT sont au nombre de 29 en cours d'élaboration. Leur contenu concerne essentiellement de la valorisation du patrimoine, le développement durable, la mixité sociale, l'innovation. On peut faire aussi des conventions d'ORT quand on n'est pas en Action cœur de ville, mais la plupart du temps on fait une ORT quand on est dans le périmètre Action cœur de ville.

- *La démarche régionale de vitalisation des quartiers de gare*

Il y a 68 quartiers de gare sur le territoire francilien. Un premier travail a été fait sur les 35 gares qui vont être mises en services d'ici 2025, essentiellement la ligne 14, la ligne 15 sud, une partie de la ligne 17.

L'idée est qu'il est dommage de créer un nouveau système de transport sans se préoccuper de ce qui se passe au niveau des gares, donc on va travailler sur les effets

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

de la nouvelle gare avec le stationnement, le logement, le réemploi des matériaux de chantiers, etc. Un observatoire des quartiers de gare a été créé avec l'APUR, l'Etat et la Société du Grand Paris. L'objectif est de créer des nouvelles centralités autour de ces gares pour limiter les déplacements et créer une vie de quartier. Il ne s'agit pas d'enlever la compétence des collectivités locales en charge de l'aménagement mais bien de les aider à remplir ces objectifs en s'appuyant sur des contrats locaux.

- *Le label éco-quartier*

Le label éco-quartier est attribué par l'Etat et qui a pour objet de valoriser et promouvoir des quartiers qui sont exemplaires en matière de gouvernance, de préservation des ressources, de cadre de vie, d'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'une vitrine (il n'y a pas de financements) pour accompagner le développement de ces quartiers.

La labellisation peut se faire sur 4 étapes : en phase de projet, en phase chantier, une fois le quartier livré, une fois que le quartier est fonctionnel.

C'est une vitrine qui permet aussi d'attirer de nouveaux habitants. Il y en a 57 en Ile-de-France.

- *Le plan de relance post-crise sanitaire*

Le sujet des friches est un sujet sur lequel la DRIEA réfléchit depuis plusieurs années, car il y a un modèle économique à trouver par rapport aux gros travaux de dépollution que nécessitent ces friches. Il y a un fonds friche qui va être créé mais on ne sait pas encore comment il va être réparti. Il y aura soit des appels à projets, soit des enveloppes délivrées à chaque région. L'objectif est effectivement de favoriser le recyclage foncier et permettre à des opérations de se faire malgré les difficultés financières.

Un autre dispositif est l'aide aux maires densificateurs. Autrefois, il y avait l'aide aux maires bâtisseurs qui accompagnait la création de logements d'équipements. Cette aide aux maires bâtisseurs ne sera pas poursuivie. Un nouveau dispositif est prévu donc : accompagner les maires densificateurs pour aider les communes au-delà d'un certain seuil de densification en fonction des profils de la commune et de leur densité actuelle.

Rafaëlla FOURNIER, Responsable du programme transversal « Stratégie de densification urbaine » au département Ville durable du Cerema Ile-de-France

- *Présentation du CEREMA et de ses actions*

Le CEREMA (Centre d'expertise et recherche en environnement, mobilité et aménagement) est un établissement public rattaché à deux ministères de tutelles : la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. C'est un bureau d'études et d'ingénierie. Il intervient sur des domaines très variés. Pour l'observation de l'artificialisation des sols, c'est le CEREMA qui analyse les fichiers fonciers par exemple. Il intervient aussi sur la mobilité modes actifs, gestion des risques, infrastructures, nature en ville, environnement, soit un prisme sur tout ce qui touche à l'analyse territoriale. Le Cerema a pour mission d'accompagner les collectivités, mais aussi à faire de la capitalisation, faire du réseau, des retours d'expériences, etc.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

Sur les éco-quartiers, le CEREMA expertise les dossiers de candidature et a publié un guide sur les enseignements sur les 10 ans des éco quartiers.

Il accompagne aussi les collectivités sur Action Cœur de Ville et sur les Petites Villes de demain, notamment en appui à l'émergence de projet. Il fédère les acteurs autour d'un projet ou d'une stratégie de territoire et les accompagne avec des outils méthodologiques en suivi de projet ou bien en évaluation. Ce sont des outils pédagogiques sur la participation, sur le foncier, qui peuvent être directement utilisés par les services. Le CEREMA travaille aussi sur la renaturalisation, retrouver de la nature et du sol en ville. Le CEREMA assure aussi des formations sur ces questions-là mais aussi sur la question de la gestion des eaux pluviales, les diagnostics participatifs, la résilience des territoires.

- *Enquête sur les besoins des collectivités*

Le CEREMA a réalisé une enquête au niveau national sur les besoins des collectivités en termes de revitalisation des territoires dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain :

Accompagnement des collectivités sur la stratégie des territoires et un besoin de mettre en cohérence les différentes politiques publiques du territoire. Mieux comprendre les enjeux et leviers de revitalisation du territoire et de l'habitat.

Fédérer et outiller les acteurs du projet, surtout pour les collectivités qui ont peu d'ingénierie en interne.

Animation et partage : besoin fort de mettre en réseau et favoriser les échanges entre pairs pour pouvoir s'inspirer.

- *Sur les dispositifs de revalorisation du territoire*

Les ORT, comme dit par Hervé Schmitt, concernent à la fois les villes en ACV mais pas seulement. C'est aussi un dispositif pour favoriser la redynamisation commerciale, et principalement en cœur de ville. C'est aussi des leviers pour la redynamisation de l'habitat.

Car le dispositif permet d'enclencher des aides et des dispositifs expérimentaux. Et il y a également un renforcement du droit de préemption urbain.

Sur le futur programme Petites villes de demain qui est dans la continuité d'Action Cœur de Ville mais pour les villes de moins de 20 000 habitants. Ce sont des villes qui ont des fonctions de centralité mais qui montrent des signes de fragilité. L'interlocuteur est le préfet de département. L'intérêt du programme est un apport en ingénierie, un accès à un réseau, et du financement sur des actions spécifiques.

Exemples de prestations du Cerema :

- A Fontainebleau et Avon : définition d'une stratégie d'aménagement et de mobilité sur un axe pour relier leurs deux cœurs de ville, en en faisant un boulevard urbain qui favorise la nature en ville et le dynamisme commercial. Le CEREMA réalise un diagnostic territorial, ensuite propose des scénarios d'aménagement, parallèlement il propose aussi des actions sur l'écomobilité (c'est-à-dire tous les services qui favorisent les modes actifs ou l'intermodalité). Un autre besoin dans l'accompagnement a mené à l'organisation d'un séminaire de sensibilisation à la transition numérique des territoires. Dans ce cadre, le CEREMA est intervenu sous la forme d'une convention de partenariat public-public, qui est un contrat qui permet de s'exonérer des marchés publics, et il est financièrement intéressant.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

- A Nemours : lauréate de « Réinventons nos cœurs de ville » et Action Cœur de ville. Un appui méthodologique dans la consultation auprès de promoteurs sur un bien maîtrisé par la ville, classé par l'ABF. Ce bien à réhabiliter comprenait donc des enjeux de patrimoine mais aussi de revalorisation du centre-ville, le risque inondation, la co-construction du projet avec les commerçants et habitants, etc. Dans ce cadre-là le CEREMA est financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour accompagner la ville.

Le CEREMA intervient aussi beaucoup sur l'analyse de friches économiques. Par rapport au label éco quartiers, ce label ne permet pas de financement mais il permet d'être accompagné par des expertises publiques gratuites et de faire partie d'un réseau avec aussi des formations proposées, ce qui est très intéressant pour les collectivités d'après leurs propres retours.

Olivier BAJARD, Directeur régional d'Action Logement, et Angélique CHAIDRON, Directrice régionale adjointe d'Action Logement

- *Le groupe Action Logement*

En quelques mots, la vocation du groupe est de faciliter l'accès au logement, contribuer à la performance des entreprises et à la dynamisation économique du territoire. Les missions d'Action Logement sont de construire et financer des logements, accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et contribuer à la politique du logement et du renouvellement urbain. Il propose des démarches qui vont dans le sens à la fois des entreprises, du territoire et des habitants.

Le groupe a signé une convention quinquennale qui l'engage à l'Etat sur 15 milliards d'euros avec pour objectif de soutenir le renouvellement urbain et améliorer le cadre de vie dans les quartiers, participer à la construction de logements sociaux et intermédiaires, développer l'accession sociale, diminuer les fractures territoriales, contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

Action Logement a également mis en place un plan d'investissement supplémentaire de 9 milliards pour travailler sur la performance énergétique des logements, a problématique des logements vacants, l'habitat inclusif, la dégradation de l'habitat ancien.

L'Ile-de-France représente la plus grosse activité du groupe Action Logement : 323 000 logements sur le territoire francilien.

- *Les actions sur le renouvellement urbain*

La revalorisation du territoire passe par trois axes (renouveler, revitaliser, réhabiliter) et l'idée est d'agir pour le cadre de vie à travers le renouvellement urbain, la revitalisation des cœurs de villes moyennes.

Action Logement est un acteur impliqué et mobilisé dans le cadre du renouvellement urbain puisqu'il accompagne l'État et l'ANRU depuis un peu plus de 18 ans pour apporter une aide pour la réduction des écarts entre les territoires et permettre une meilleure cohésion des territoires. L'objectif est dans la ligne de leur mission principale de loger les salariés et de permettre le retour des salariés dans les quartiers de renouvellement

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

urbain. Il y a 105 quartiers en renouvellement urbain en Ile-de-France. Action Logement mobilise 8,7 milliards d'euros pour ce programme au niveau national.

Action logement est un des principaux financeurs de l'ANRU. Ils accompagnent la restructuration d'un peu plus de 80 000 logements en Ile-de-France et est aussi aux cotés des bailleurs sociaux et des collectivités concernées par ces restructurations pour les aider pour le relogement des habitants. En Ile-de-France, il y a environ 20 000 ménages relogés pour les NPNRU.

En complément des subventions de l'ANRU, il mobilise des prêts. En contrepartie de cette mobilisation financière conséquente, il obtient des droits à construire pour permettre de construire des logements en locatif libre ou en accession dans les quartiers. Action Logement obtient aussi des droits de réservation sur les logements sociaux qui auront été réhabilités ou reconstruits.

- *Sur Action Cœur de ville*

Sur Action Cœur de ville, les présentations précédentes en ont déjà parlé. En Ile-de-France ce sont 23 villes concernées.

Action logement a souhaité accompagner ce programme car c'est une opportunité de développer le logement en centres anciens, de répondre à la demande des salariés et des entreprises, de développer une offre de logements à destination des jeunes salariés. Cela nous permet aussi de concourir à la rénovation énergétique du bâtiment ancien, et être acteur des politiques d'aménagement du territoire. En termes de financement, il propose d'accompagner la requalification du bâti en accordant des financements mixtes : prêts et subvention à hauteur de 1000euros/m² de surface habitable. Les projets doivent être considérés par la collectivité comme stratégiques, doivent s'inscrire dans le volet immobilier de la convention Action Cœur de ville et concourir à la production d'une offre nouvelle locative ou en accession à la propriété et qui doit répondre aux besoins des salariés. En contrepartie des financements, le groupe bénéficie de droits de réservation pour permettre de proposer aux salariés de venir s'installer en centre-ville. Il accompagne aussi des opérateurs privés dans Action Cœur de ville pour monter des opérations de petite taille.

- *Sur l'habitat ancien*

Sur l'habitat ancien ou mal adapté aux besoins, Action Logement a beaucoup d'offres à destination des salariés, et souhaite travailler avec les collectivités pour faire connaître ces aides aux administrés du territoire.

La première offre vise l'amélioration de la performance énergétique des logements. Le groupe vise 50 000 ménages aidés et 1 milliard d'euros y est dédié pour des financements de travaux, des conseils, de l'accompagnement sur les travaux. Tout cela est sous conditions de ressources.

Sur les locaux vacants, Action Logement a identifié plus de 900 000 m² de bureaux vacants. L'idée est de profiter de ces espaces pour les transformer en logement d'habitation. Cela pourrait permettre d'accompagner 25 000 ménages en IDF. Le groupe souhaite travailler avec les collectivités pour identifier le patrimoine vacant dans leur commune et qui pourrait faire l'objet d'une restructuration.

Enfin, pour agir contre l'habitat ancien notamment les copropriétés dégradées qui est un enjeu important en Ile-de-France, Action Logement a fléché 145 millions d'euros pour intervenir dans les copropriétés dégradées. 300 millions sont destinés à lutter contre l'habitat indigne et 500 millions pour démolir les logements sociaux obsolètes et vacants.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

Action Logement subventionne les travaux pour les copropriétés dégradées. Pour lutter contre l'habitat indigne, une filiale a été créée qui acquiert et réhabilite les logements dégradés. Pour la démolition des logements sociaux obsolètes et vacants, un appel à manifestation a été lancé en 2019 pour les opérateurs lancés dans ce type de projet.

Vous pouvez contacter directement Angélique Chaidron (angelique.chaidron@actionlogement.fr / 06 27 26 99 97) et Olivier Bajard (olivier.bajard@actionlogement.fr / 06 51 73 41 22) pour échanger plus en détail.

QUESTIONS / REPONSES

- **Comment mesure-t-on l'artificialisation des sols ? Quels sont les instruments de mesure ? Existe-il un état des lieux par communes ?**

Hervé SCHMITT : Il y a eu un groupe de travail national mis en place par le ministère de la cohésion des territoires sur l'artificialisation. Elle est en cours de définition elle sera sans doute inscrite dans un texte. La question est d'abord la définition : par ex est-ce qu'un espace vert en ville est un espace artificialisé ? On pourra considérer que oui pour favoriser ces espaces d'aération. D'autres souhaitent vérifier si le sol en profondeur est naturel : avec cette définition stricte, il est plus compliqué de qualifier les espaces verts en ville comme non artificialisés. La définition est donc encore en cours et elle sera formalisée.

Mais il y a deux modes de repérages du sol : la cartographie du MOS (mode d'occupation des sols) et les fichiers fonciers (du Ministère des Finances) : on croise ces deux bases pour être au plus proche de la réalité.

- **Comment récupérer les photos MOS de sa commune ?**

Hervé SCHMITT : vous pouvez m'envoyer vos coordonnées et votre demande, la DRIEA vous les enverra.

- **Vers qui doit-on se tourner pour avoir des informations sur le fonds « friches » ?**

Hervé SCHMITT : Une communication sera bientôt lancée par les services de l'Etat, notamment au niveau des régions par les préfets de Région.

Clara PARISI : L'AMIF pourra également relayer les informations.

Rafaëlla FOURNIER : le CEREMA a fait un observatoire des zones d'activité économique (ZAE) dans le département de Seine-et-Marne avec la DDT pour identifier les zones obsolètes à renouveler. Malheureusement aujourd'hui cela coûte plus cher de réhabiliter une ancienne ZAE que d'en créer une nouvelle, donc cela demande un accompagnement de la part de l'Etat et des aides financières pour ces projets.

- **Qu'est-ce que le contrat de transition écologique (CTE) ?**

Le CEREMA accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de CTE et cette assistance est financée par l'Etat, car ce sont des contrats signés entre l'Etat et les collectivités. Il y a le réseau Teddif (Territoires Développement Durable IDF) qui est animé

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 01 octobre 2020

par le CEREMA : le contact est Isabelle Robinot-Bertrand. C'est elle aussi qui accompagne les collectivités pour les CTE.

- **Le CEREMA a-t-il déjà travaillé avec des communes rurales de moins de 1000 habitants ?**

Rafaëlla Fournier, CEREMA : Oui nous pouvons accompagner tout type de territoire, après cela dépend des besoins. On peut travailler sur un accompagnement transversal ou bien sur des expertises très spécialisées, on a une large palette d'expertise. Une plaquette du CEREMA sera envoyée. Il ne faut pas hésiter à me contacter pour avoir plus de détails.

- **Dans les projets de revalorisation d'un quartier, est-ce que vous accompagnez les communes pour re-dynamiser le tissu économique ?**

Hervé SCHMITT, DRIEA : Oui par exemple dans les PPA, il y a des financements à la clé et des études prévues pour ce sujet-là aussi. C'est très large.

Olivier BAJARD, Action Logement : Pour la partie Action Logement, nous sommes essentiellement focalisés sur l'habitat et la création d'espaces de coworking.

Rafaëlla FOURNIER, CEREMA : le CEREMA favorise une approche transversale et globale donc accompagne plutôt sur des questions de stratégie de territoire, à la fois économique mais pas seulement. Des fiches pratiques peuvent être trouvées sur le site du CEREMA qui peuvent être très utiles pour vos services.